

[Text]

que cette commission devrait se pencher, ou que le gouvernement fédéral devrait se pencher davantage sur un mécanisme de subventions ou d'octrois à des maisons d'enseignement qui sont de type national, comme nous l'avons mentionné tantôt, pour l'optométrie, pour la médecine vétérinaire ou pour la chiropratique. Parce que vous avez dans ce cas-là des professions dont la demande pour les professionnels ne justifie pas l'implantation de plusieurs maisons d'enseignement. A ce moment-là, la seule institution qui existe au Canada, qu'elle soit située en Ontario ou dans d'autres provinces, devient jusqu'à un certain point une institution nationale. Comme elle est, à ce moment-là éloignée des contrôles et des juridictions provinciales, je pense que le fédéral devrait se pencher sur la création d'un mécanisme au moyen duquel il peut garantir une certaine aide financière qui serait peut-être plus facile à donner à partir du fédéral qu'à partir de chacune des neuf autres provinces.

M. Herbert: Mais, Dr Bergeron, si on ne peut pas toucher les maisons d'enseignement, car je ne pense pas qu'on puisse le faire, on peut donner, peut-être, des octrois aux individus?

M. Bergeron: Oui. Enfin, il y a sûrement un mécanisme possible étant donné la dimension nationale de certaines institutions d'enseignement, par contraste avec d'autres qui sont évidemment au niveau de chaque province.

M. Herbert: Merci.

Mr. Blenkarn: I am most interested in your chiropractic college in Toronto. You are telling us there is absolutely no public money in that college, and no subsidy from the Province of Ontario?

Mr. Elder: That is correct.

Mr. Alan Adams, (Dean, C.M.C.C., Canadian Chiropractic Association): That is absolutely true.

Mr. Blenkarn: And you are saying the college operates totally from fees.

Mr. Adams: Approximately 80 to 85 per cent of our budget comes from student fees, which have gone up substantially . . .

Mr. Blenkarn: What are your student fees at the present time?

Mr. Adams: As of this coming fall, tuition is \$2700 per year.

Mr. Blenkarn: How many years are required for a person to . . .

Mr. Adams: This is a four-year professional program after a minimum of two years of university, though in actuality over 75 per cent of our students have a four-year or three-year university degree before they enter the chiropractic college.

Mr. Blenkarn: And the students are paying, starting this fall, \$2700 a year?

Mr. Adams: Yes.

Mr. Blenkarn: Do you have any shortage of students?

Mr. Adams: No. In some areas there are some shortages from the Maritimes, but over-all we do have a fair student pool to pick from. But this is putting a tremendous burden on

[Translation]

that the federal government should study its system of grants to colleges be they national, as we mentioned earlier, in the case of optometry, or also in the case of veterinary colleges or chiropractic. Indeed, the demand in the professions is not sufficient to warrant the establishment of several colleges. So even if the only such existing college in Canada is located in Ontario or in another province, it becomes a national institution. And in that case, it no longer comes under provincial jurisdiction and I feel that the federal should consider an easier way of providing financial assistance directly instead of through the nine other provinces.

Mr. Herbert: But, Dr. Bergeron, if we cannot provide direct financial assistance to these institutions, we could perhaps give grants to the individuals?

Mr. Bergeron: Yes, but there must exist a way in view of the national character of those institutions, in contrast to others which are definitely provincial in nature.

Mr. Herbert: Thank you.

M. Blenkarn: Votre collège de chiropraxie, à Toronto, m'intéresse énormément. Vous nous dites que ni le gouvernement fédéral ni la province de l'Ontario ne le subventionnent?

M. Elder: C'est exact.

M. Alan Adams (doyen, C.M.C.C., Association chiropratique canadienne): C'est tout à fait vrai.

M. Blenkarn: Donc, votre établissement compte uniquement sur les frais de scolarité.

M. Adams: De 80 à 85 p. 100 de notre budget est fondé sur les frais de scolarité des étudiants, qui ont augmenté considérablement . . .

M. Blenkarn: Quels sont ces frais de scolarité?

M. Adams: A partir de cet automne, \$2,700 par an.

M. Blenkarn: Et combien d'années faut-il . . .

M. Adams: Le programme professionnel est d'une durée de quatre ans, après un minimum de deux années d'université, même si, dans la réalité, plus de 75 p. 100 de nos étudiants ont déjà un diplôme de quatre années, ou de trois années, d'université avant de s'inscrire au collège de chiropraxie.

M. Blenkarn: Donc, à compter de cet automne, vos étudiants paieront \$2,700 par an?

M. Adams: C'est cela.

M. Blenkarn: Manquez-vous d'étudiants?

M. Adams: Non. Dans certains domaines, nous avons des pénuries d'étudiants des Maritimes, mais en général, nous pouvons faire un très bon tri. Mais cela impose un gros